



Le sénateur Albert Mbida a précisé ce mardi 26 octobre 2021, dans un lieu tenu secret, la première séance de travail du Comité Exécutif Provisoire de la Fecafoot. Lire le communiqué final.



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962 et à la CAF en 1963

COMMUNIQUE FINAL

Le 26 octobre 2021 s'est tenue une séance du Comité Exécutif Provisoire de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) convoquée conformément aux dispositions de l'article 42 des Statuts de la FECAFOOT en vigueur adoptés le 16 mai 2012.

Outre Monsieur le Sénateur Albert Mbida et Prince Ndoki Mukete, respectivement Président et Vice-président du Comité Exécutif Provisoire, les membres dont les noms suivent étaient présents :

- Dr François Dikoume
- M. Dahirou Djintouing
- M. Boudjiko Youkeka Pierre
- M. Sah Walters

M. Lucien Mettomo en séjour à l'étranger n'a pas pu prendre part à la séance.

Le quorum prévu à l'article 44 alinéa 1 des Statuts de la FECAFOOT actuellement en vigueur étant atteint avec la présence de six (06) membres sur sept (07), la séance a pu valablement se tenir.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- l'examen de la situation de la Ligue de Football Professionnel du Cameroun (LFPC) ;
- l'examen de la situation des Ligues Régionales et des Ligues Départementales de la FECAFOOT ;
- la nomination d'un Secrétaire Général, d'un responsable juridique et d'un responsable de la communication.

Après avoir débattu sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour, les décisions suivantes ont été prises :

1. Les compétences de la Ligue de Football Professionnel du Cameroun (LFPC) en matière d'organisation des championnats professionnels de football au Cameroun sont pleinement rétablies à compter du 26 octobre 2021.



2. Conformément à la sentence n° 006/SA/CCA/15 du 15 mai 2015 devenue définitive, les organes exécutifs des ligues régionales et des ligues départementales élus en 2009 sont réintégrés dans leurs fonctions respectives.
3. Les personnes dont les noms suivent sont, à compter du 26 octobre 2021, nommées aux postes ci-après au sein de l'administration de la FECAFOOT :
 - Secrétaire Général : Dr Serge Constant Mbappe Njome
 - Responsable juridique : M. Georges Endjako Ameke
 - Responsable Communication : M. Linus Pascal Fouda.

Fait à Yaoundé, le 26 octobre 2021

Le Secrétaire de séance,


Dahirou Djintoung



Le Président de séance,


Sénateur Albert Mbida

2. Conformément à la sentence n° 006/SA/CCA/15 du 15 mai 2015 devenue définitive, les organes exécutifs des ligues régionales et des ligues départementales élus en 2009 sont réintégrés dans leurs fonctions respectives.
3. Les personnes dont les noms suivent sont, à compter du 26 octobre 2021, nommées aux postes ci-après au sein de l'administration de la FECAFOOT :
 - Secrétaire Général : Dr Serge Constant Mbappe Njome
 - Responsable juridique : M. Georges Endjako Ameke
 - Responsable Communication : M. Linus Pascal Fouda.

Fait à Yaoundé, le 26 octobre 2021

Le Secrétaire de séance,


Dahirou Djintoung



Le Président de séance,


Sénateur Albert Mbida

